

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, à vingt heures dix minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date de
convocation :**
24/09/2019
Date d'affichage :
24/09/2019

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 31

Présents : Olivier Corzani, Espérance Niari, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Didier Gaba, Cathleen Pascal, Stéphane Poulin, Marie-Gisèle Belzine, Mevine Jharittaya, Jeannette Otto, Magali Cledic, Marc Lavot, Michael Dracon, Josette Tronchet, Hassan Bouhaddar, Nadia Le Guern, Claude Boutin, Mélanie Barbou, Abdel Yassine.

Ont donné pouvoir : Isabelle Durand, pouvoir à Olivier Corzani, Antoine Aubert, pouvoir à Yves Guettari, Édith Chapdelaine, pouvoir à Danielle Moisan, Vandana Jharittaya, pouvoir à Mevine Jharittaya, Martine Goessens, pouvoir à Roger Perret, Stéphane Bernard, pouvoir à Claude Boutin, Nicolas Piffault, pouvoir à Nadia Le Guern.

Excusés : Magou Soukouna.

Absent : Quentin Corzani.

Secrétaire de séance : Yves Guettari.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

54/2019 Avenant au marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment à usage sanitaire à l'école maternelle Paul LANGEVIN, lots 1 et 2, avec la Société Amexin.

55/2019 Convention avec l'association « Strategy records » dans le cadre de la manifestation « les pieds dans l'herbe » pour la fête de la ville le 22 juin 2019 pour un montant de 60 €.

56/2019 Signature de convention avec l'association « Crée ton avenir » pour un montant de 1 000 €.

57/2019 Signature d'un contrat entre la ville et le grand Hôtel dans le cadre du voyage organisé en faveur des séniors pour un montant de 16 498,78 € TTC.

58/2019 Convention avec l'association « SBL » dans le cadre de l'organisation d'un minicamp par le centre de loisirs La Ferme, du lundi 19 août au vendredi 23 août 2019 pour un montant de 1 245,80 €.

59/2019 Convention avec l'association « SBL » dans le cadre de l'organisation d'un minicamp par le centre de loisirs La Ferme, du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet 2019 pour un montant de 1 145,80 €.

60/2019 Convention avec l'association « Reflet d'outre-mer » pour la réalisation de repas dans le cadre du Jazz au Marcille 2019 pour un montant de 240 € TTC.

61/2019 Contrat de cession avec la compagnie Bilbobasso, pour le spectacle « A Fuego Lento » dans le cadre l'ouverture de la saison culturelle 2019/2020 pour un montant de 2 637,50 €.

62/2019 Convention d'intervention d'ateliers d'initiation au graffiti avec l'association Astuce et Soluse Events dans le cadre de la classe ville élémentaire Desnos du 28/03 au 15/04 pour un montant de 1 200 €.

63/2019 Convention d'intervention d'ateliers d'initiation au graffiti avec l'association avec Astuce et Soluse Events dans le cadre de la classe ville élémentaire Desnos le 16/04/2019 pour un montant de 320 €.

64/2019 Convention avec la maison de la jeunesse et de la culture de Sainte-Geneviève-des-Bois dans le cadre de la classe ville de l'élémentaire Desnos du 1^{er} au 16/04/2019 pour un montant de 518 €.

65/2019 Convention avec les Compagnons des jours heureux dans le cadre d'un séjour d'été pour 12 enfants de 6-11 ans du 20 juillet au 31 juillet 2019 à Montferrier sur Lez pour un montant de 10 980 € TTC.

66/2019 Contrat de Partenariat avec « La Lisière » dans le cadre du projet « Humanitas » notamment l'accueil du peintre Aletéia au sein de l'école Robert Desnos du 30 septembre au 4 octobre 2019 pour un montant de 6 700 €.

67/2019 Convention avec l'association « Les pionniers de France » dans le cadre de l'organisation de deux séjours par le service Jeunesse, pour dix jeunes du mercredi 7 août au mercredi 21 août 2019 pour un montant de 11 150 € TTC.

68/2019 Autorisation de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour deux structures temporaires modulaires dont une en régularisation (groupe scolaire Robert Desnos).

69/2019 Accord-cadre à bons de commande pour le transport de personnes lot 1 (transport régulier) et 2 (transport occasionnel) avec la société Cars Nedroma pour un montant de 55 000 € HT pour le lot 1 et 85 000 € HT pour le lot 2.

70/2019 Contrat de cession avec la Compagnie Cheerse Cake pour un montant de 2 200 € TTC.

71/2019 Contrat de CESSION avec « Dessous de Scène Productions » dans le cadre de la programmation culturelle 2019/2020 de 3 165 € TTC.

72/2019 Avenant n° 2 portant résiliation du marché de construction d'un bâtiment à usage sanitaire à l'école maternelle Paul Langevin avec la société Amexin.

73/2019 Convention avec le CIDEFE pour la formation des élus pour un montant annuel de 17 950 € TTC.

74/2019 Signature d'un contrat entre la mairie et la maison Depreytère dans le cadre de la semaine bleue pour un montant de 2 960 € TTC.

75/2019 Signature d'un bail précaire pour un agent communal sis 1 rue de la Mérantaise.

76/2019 Signature d'un contrat entre la mairie et le Grand Hôtel dans le cadre d'un séjour pour les seniors pour un montant de 16 489,78 € TTC.

77/2019 Convention avec le collectif pour la culture en Essonne dans le cadre de 8^e édition du festival de la science de l'art du 15 octobre au 15 décembre 2019 à la médiathèque pour un montant 1 000 € TTC.

Olivier CORZANI Avant d'entamer les travaux du conseil municipal, je souhaite vous annoncer qu'à l'occasion du décès du président Jacques Chirac et dans le cadre de l'hommage national qui lui est rendu, il est demandé au conseil municipal d'observer une minute de silence.

Le conseil municipal observe une minute de silence.

Olivier CORZANI Je souhaite donner lecture d'une déclaration.

DÉCLARATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Mesdames, messieurs,

Ce conseil municipal est un peu particulier puisqu'il est celui qui marque la fin de la première moitié du mandat que nous ont confié les Floriacumois.

C'est donc le moment propice pour énoncer un premier bilan de cette nouvelle activité municipale. Et quel meilleur moment que de l'énoncer au sein de l'assemblée élue par les citoyens, car, prendre le temps de faire des bilans, d'élaborer un retour critique, participe aussi de la transparence et de la vivacité démocratiques.

Ce bilan, je l'affirme ici, nous en sommes collectivement fiers, au point que nous sommes prêts à l'effectuer et à le confronter au regard des dix années passées. Parce que, derrière les paroles, ce sont les faits qui seront jugés par les Floriacumois.

Tout d'abord, je tiens à énoncer la surprise qui fut la nôtre lorsque nous avons pris connaissance de la réalité des services municipaux. Nous ne nous attendions pas à trouver une situation parfaite ou idéale, mais nous ne nous attendions pas non plus à trouver une telle désorganisation, une telle souffrance au sein du personnel municipal.

Ce sont des agents qui disposaient de missions parfois incompréhensibles, d'organigrammes qui ne reflètent aucune cohérence, de services parfois disproportionnés, comme celui qui regroupait l'enfance et le scolaire en même temps, d'agents qui ne disposent pas, pour certains, de fiches de postes ou d'autres qui ont des missions portées sur leur fiche de poste, alors qu'elles devraient incomber aux élus.

Ce sont des promotions d'agents qui posent de nombreuses questions. C'est, par exemple, une vague de promotion étonnante en 2014, étonnante, car année d'élections municipales. Nous nous interrogeons sur les critères qui ont poussé à ces promotions.

C'est du matériel municipal complètement à bout de souffle, usé, maintenu en vie avec des bouts de ficelles, sans que nous ayons pu trouver la moindre bribe d'un plan pluriannuel d'investissement ni aucun renouvellement de matériel prévu et encore moins un plan de rénovation du bâti (écoles et autres).

Concrètement, cette désorganisation généralisée et profonde conduit à ce que les fours et lave-vaisselles de nos cantines soient à bout de souffle. Elle conduit, madame Leguern, au manque important de place pour nos enfants pendant le temps du midi. Je prends par exemple l'école Desnos, il suffit de se rendre sur les lieux pour voir, écouter le personnel et les enfants pour se rendre compte immédiatement que les lieux sont beaucoup trop petits pour le nombre d'enfants accueillis.

En plus du manque complet de vision et de cette désorganisation généralisée, malheureusement nous avons votre bilan.

Vous avez effectivement su construire et densifier. Tellement pressés dans votre œuvre, vous n'avez même pas prévu de lieu pour le stockage des déchets des commerçants sur une rue qui est pourtant à vocation commerciale, ce qui entraîne un remplissage trop rapide des conteneurs de la rue concernée... Quelle réflexion brillante, quel souci du quotidien des habitants !

Le bâti justement, les chiffres sont éloquentes. En moins de dix ans, la population de la ville a doublé. Aujourd'hui, Fleury-Mérogis est la ville la plus dense de l'agglomération. De notre côté, nous avons bloqué un projet de 475 logements supplémentaires.

Tout ceci pour quels équipements ? Une école... nécessaire, c'est sûr, indispensable même. Sauf que ce n'est pas une école dont nous avons besoin, mais de deux groupes scolaires. Au lieu d'avoir mis les aménageurs à contribution pour que cela ne pèse pas sur les finances de la ville, aujourd'hui c'est un groupe scolaire entier que la ville doit construire, sur ses propres deniers et sans en avoir les moyens. Si vous le souhaitez, je peux d'ailleurs revenir plus loin sur le budget qui faisait tant la fierté de Mme Le Guern au précédent conseil municipal lorsque nous avons abordé le compte administratif.

Le résultat de cette approximation récurrente, c'est un groupe scolaire surchargé, ce sont des écoles surchargées, où, pour ce qui concerne Desnos, la cour de récréation et le réfectoire sont trop petits et donc accidentogènes. Comment avez-vous géré cette situation ? Vous l'avez gérée année par année, sans vision à plus de six mois, rajoutant un Ageco par ci et un modulaire par là, espérant que l'année suivante les effectifs diminueraient et constatant finalement qu'ils augmentaient.

Vous me répondrez certainement que vous aviez prévu un centre de loisirs qui devait à lui seul régler tous nos problèmes. Là encore, cette structure était un nouveau symbole d'une improvisation constante. Le centre de loisirs, tel que vous l'avez initialement prévu, devait accueillir 120 enfants, quand le centre de loisirs Desnos en accueillait 100. Vous aviez donc prévu un projet au coût net pour la ville d'un million d'euros pour une augmentation de capacité d'accueil de 20 enfants... Avant même de sortir de terre, ce projet était déjà dépassé par la réalité.

Vous reconnaissez vous-même, madame Leguern, dans un article paru dans Actu Essonne que vous avez mal anticipé l'évolution des effectifs sur la ville.

Et que dire de nos biens communs, ou plutôt du saccage du terrain des 7 ha ? L'expert que nous avons missionné a rendu ses conclusions. Elles sont évidemment publiques, et bien nous en a pris de creuser plus profondément qu'à 1,60 m de profondeur sur des endroits décidés par nous-mêmes.

Nous avons donc là un terrain où nous avons estimé à 190 000 t l'ensemble de déchets enfouis. Finalement, l'expert les estime à 300 000 t. Plus que des gravats, qui faisaient votre fierté, nous constatons du bitume et du fibrociment, donc de l'amiante et des hydrocarbures, c'est-à-dire des déchets de classe 2. Pour 300 000 t de déchets de classe 2, nous sommes ainsi sur un budget situé entre 20 M€ et 30 M€.

Le rendu des analyses sera une nouvelle fois public. Il y a sous cette affaire un scandale écologique, politique et financier.

Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas pour moi de m'épancher sur votre bilan, nous ne sommes pas dans le passé, notre équipe et moi-même sommes dans le présent et dans l'avenir de la ville. Il s'agit d'énoncer dans cette assemblée, la réalité telle qu'elle existe, celle sur laquelle nous agissons concrètement aujourd'hui. Vous pouvez le nier, ou avoir la volonté de le cacher aux habitants, on ne redresse pas en un an une situation dégradée pendant dix ans.

En effet, il y a beaucoup à dire, et pourtant si peu de temps passé depuis février 2019. Je suis fier aujourd'hui de dire que nous avons avancé sur tous les sujets sur lesquels nous nous étions exprimés pendant la campagne électorale de février 2019.

La propreté, par exemple, a fait l'objet d'un travail et d'une attention quotidiens. C'est plus de 40 000 € qui ont été investis dans le renouvellement du matériel roulant pour les agents. C'est un travail relancé de relations régulières avec les bailleurs, l'agglomération et les différents prestataires partenaires de la ville. Nous avons ainsi mieux coordonné le ramassage des déchets par l'agglomération. Nous agissons par exemple pour que les encombrants ne soient plus ramassés le vendredi, mais le lundi matin, avant le ramassage des ordures ménagères. Nous travaillons actuellement à expérimenter de nouveaux containers à la rue Rosa Parks. Concrètement, l'objectif est de décharger nos agents de la hausse continue du tonnage ramassé. Alors que ce n'est pas dans leur mission, les agents municipaux ramasseront plus de 1 000 t de déchets cette année.

En plus du matériel acheté, nous avons entamé un travail de sensibilisation qui n'en est qu'à ses débuts. Ce travail se verra bientôt compléter par le volet sanction avec la venue de nos futurs agents de voirie publique.

Cette bataille de la propreté n'en est qu'à ses débuts, de nombreuses mesures sont encore à prendre. Il faut aussi agir sur les comportements, incivilités de certains habitants, ou parfois de certaines personnes venant d'autres endroits que de la ville.

Il nous aura donc fallu cinq mois pour obtenir une projection de l'évolution des effectifs de notre commune. Cinq mois pour obtenir des chiffres que vous n'avez pas eus en dix ans. Ces chiffres, nous les avons rendus publics lors d'une réunion publique fin mai. Ils sont clairs, limpides, vous pouvez retourner le problème dans tous les sens, la ville a besoin d'un 4^e groupe scolaire. Nous travaillons donc ce sujet avec des finances qui ne le permettent pas.

Sur le sport, nous sommes effectivement très satisfaits et fiers de pouvoir proposer un nouvel équipement public de grande qualité aux Floriacumois. Aucun équipement significatif n'a été ouvert sous les dix années de votre mandat, madame Leguern ; s'il y en a un, je vous invite à me le communiquer, car je n'en ai pas connaissance.

Derrière le terrain synthétique que nous réalisons en moins d'un an, vous ne semblez pas comprendre tous les objectifs défendus. Ce terrain doit permettre de développer la pratique sportive chez les enfants, garçons et filles. Dans une ville qui compte environ 11 000 habitants, un club de sport qui regroupe pas loin de 1 000 adhérents est un vecteur fort de lien social, de convivialité et de rencontre entre les habitants. C'est aussi un espace de fête. C'est aussi un espace d'éducation pour notre jeunesse. C'est enfin une image de la ville différente que la seule maison d'arrêt. Tout ceci, tous ces objectifs que nous défendons pour notre ville et ses habitants semblent vous dépasser complètement. Particulièrement vous, monsieur Boutin, tellement préoccupé à mettre en rapport chaque euro avec le plan financier annoncé. Ce souci, avec l'espoir certain de pouvoir annoncer un écart éventuel, qu'en sera-t-il si vous n'obtenez finalement pas satisfaction ?

Au fond, ces comptes d'apothicaires dans lesquels vous êtes enfermés ne traduisent-ils pas un manque de vision pour la politique sportive de notre territoire ?

Je vous le demande, madame Le Guern et monsieur Boutin, quelle a été votre ambition pour le développement de la pratique sportive dans notre ville ? Quelles ont été une fois de plus vos réalisations ?

L'offre sportive dans notre ville, c'est aussi une nouvelle proposition de sport en extérieur, c'est encore de nombreux projets qui sont en chantier.

J'aurais aimé, monsieur Boutin, que vous soyez aussi scrupuleux avec les finances de notre ville que vous semblez l'être devenu subitement. J'aurais aimé que vous vous exprimiez lorsque les travaux successifs sur le cabinet des Sources nous amènent à un supplément de 750 000 € sur cette structure, entièrement soutenu par la ville, sans aucun financement extérieur, soit l'équivalent d'un nouveau terrain synthétique. J'aurais aimé que vous soyez vigilant à la situation financière de la ville, qui montre aujourd'hui une capacité de désendettement à 82 ans, quand 12 années sont considérées comme un maximum pour les collectivités. J'aurais aimé que l'achat pour 40 000 € d'un fonds de commerce place du 8 Mai, pour un commerce aujourd'hui fermé, suscite autant d'analyse critique de votre part.

Bref, que ce soit la santé, avec l'arrivée de quatre médecins, les écoles, l'enfance, la propreté de la ville ou la jeunesse, nous sommes une équipe au travail. Nous travaillons au présent et pour le futur.

Je me doute que ce bilan ne fera pas l'unanimité, ce n'est pas son but, qu'il ne fera certainement pas plaisir à l'opposition dont la cheffe de file est Mme Le Guern. Pour autant, nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir, mais bien pour proposer un chemin, un projet aux Floriacumois.

*Tous les éléments que je viens d'énoncer sont factuels, vérifiables et contrôlables. Il ne s'agit pas d'éléments vaguement ressentis, mais de faits objectifs.
Je vous remercie.*

Abdel YASSINE je suis étonné que Mme Le Guern et M. Boutin ne commentent pas cette déclaration. Ce silence prouve finalement, et je suis d'accord en cela avec M. CORZANI, que la gestion de l'ancienne majorité était chaotique.

Pour ce qui est de la collecte des déchets, je trouve que l'action de la mairie va aujourd'hui dans le bon sens, mais j'aurais souhaité que la facture soit transmise à l'agglomération. Politiquement, si l'ensemble des municipalités transmettent la facture de collecte des déchets à l'agglomération, puisqu'elles contribuent au budget de celle-ci pour la gestion des déchets, ce geste peut contraindre l'agglomération à mieux s'acquitter de sa mission.

À propos des 7 ha, je partage la vision globale du maire, il s'agit effectivement d'un scandale écologique, politique et financier, mais je considère que la responsabilité de cette situation incombe à l'ancienne majorité et non à l'État. Je regrette par ailleurs qu'aucune démarche judiciaire ni enquête administrative n'aient été engagées à ce jour.

Pour ce qui est de l'éducation, je me satisfais que le maire en fasse une priorité municipale dans son éditorial du dernier bulletin municipal. Notre groupe est d'ailleurs disposé à participer à l'élaboration de la politique éducative.

Nadia LE GUERN Je n'ai pas pris la parole, parce que nous ne sommes pas souvent entendus, et tout ce que nous pouvons dire est de toute manière dénigré, et je ne pense pas qu'il soit juste de dénigrer tout ce que nous avons fait au cours des dix années où nous étions aux affaires.

Je rappelle cependant que moi-même et M. Boutin n'étions pas tête de liste, nous avons un chef de file qui prenait les décisions. Nous ne pouvions pas faire toujours ce que nous souhaitions, mais nous devons être solidaires de l'équipe.

Pour ce qui est du scolaire, nous avons fait ce que nous pensions être le mieux, mais c'est un fait aujourd'hui que ce n'étaient pas les bonnes décisions à prendre. Maintenant, sauf ceux qui ne font rien ne se trompent pas.

Dans le domaine des sports, de bonnes choses ont été également réalisées, comme le gymnase, le City Park.

Pour les 7 ha, nous avons un chef de file, et nous avons fait en fonction. Cette personne n'est plus là, et les deux personnes restantes sont en face de vous. Nous n'avons rien mis dans nos poches si c'est ce que vous voulez savoir.

Claude BOUTIN À propos du bilan de notre mandat, je rappelle qu'il y a eu une grosse reprise aux Joncs-Marins, ce fut notre cheval de bataille pendant une dizaine d'années, et nous pouvons nous féliciter aujourd'hui de voir que des concitoyens sont contents d'habiter les Joncs-Marins.

Je pense que nous avons quand même bien travaillé, car nous avons repris une situation qui était très délicate, y compris un endettement de 15 M€ qu'il a fallu éponger.

Olivier CORZANI La proposition d'envoyer la facture de collecte des déchets à l'agglomération est intéressante, mais nous ne pouvons pas l'appliquer, car depuis trois ans Fleury-Mérogis est la seule ville à ne pas avoir signé le règlement de l'agglomération portant collecte des déchets. Nous lui enverrons donc la facture lorsque nous aurons voté ce règlement.

À propos des 7 ha, nous portons l'affaire devant la justice, et un avocat sera présent lors de la prochaine réunion publique pour répondre aux questions des habitants. Nous sommes pour ce qui nous concerne dans la droite ligne de ce que nous avons annoncé depuis février, voire avant. Nous souhaitons collectivement que les coupables soient identifiés et punis.

DÉCISIONS DU MAIRE

Claude BOUTIN Pouvez-vous nous apporter plus de précisions sur les décisions 68/2019 et 75/2019 ?

Olivier CORZANI Pour la première, il s'agit du nouvel APPS Desnos et de la régularisation de celui qui existait.

Pour la deuxième, il s'agit d'un agent qui s'est retrouvé sans logement et que nous relogions temporairement en attendant qu'il trouve un logement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Nadia LE GUERN Lors des échanges sur la délibération 13, il est mentionné que mes propos étaient inaudibles. Je souhaite que mes propos soient ajoutés au procès-verbal.

Olivier CORZANI Ces propos étaient-ils rédigés ?

Nadia LE GUERN Oui !

Olivier CORZANI Nous allons donc les adjoindre au procès-verbal.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'y ajouter l'intervention de Mme Le Guern.

N° 1 – ALLONGEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE À OSICA (CDC HABITAT) DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU PRÊT À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte que la commune de Fleury-Mérogis réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagé, initialement contracté par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées en annexe « Caractéristiques financières des lignes réaménagées des Prêts » [...]

N° 2 – PROLONGEMENT DE LA RUE ADRIENNE BOLLAND JUSQU'À LA LIMITE SUD COMMUNALE, ZI DES CIROLIERS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dénomme le prolongement de la rue Adrienne-Bolland jusqu'à la limite sud de la commune : rue Adrienne-Bolland.

N° 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de conclure une convention de servitudes avec Enedis sur les parcelles communales cadastrées AN 180, 184, 204, 205, 210, 213 et 264 permettant l'installation de canalisations souterraines dans les zones d'activité de la Croix-Blanche et des Ciroliers.

Autorise M. le Maire à signer la convention et tout document qui en serait le préalable ou la conséquence.

N° 4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Olivier CORZANI Lors du vote du budget, les subventions de fonctionnement accordées aux associations ont été votées, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire pour d'éventuels projets spécifiques. Il vous est demandé de vous prononcer sur cette enveloppe supplémentaire.

Abdel YASSINE. Je regrette cependant que les projets spécifiques objet de cette enveloppe supplémentaire n'aient pas été joints au projet de délibération. J'aurais notamment souhaité prendre connaissance de celui de la nouvelle association La Graine Fleury, laquelle ne bénéficie que des 300 € d'aide à la création d'une toute nouvelle association, alors que les jeunes associations ont souvent besoin d'être accompagnées dans leurs débuts pour entretenir la vitalité du tissu associatif floriacumois.

C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une association qui fait de l'éducation populaire sur le terrain, et j'aurais aimé la soutenir.

Nadia LE GUERN C'est une association qui se met en place, et elle bénéficie quand même d'une enveloppe de 300 € pour démarrer.

Olivier CORZANI Nous avons appliqué l'ancien principe selon lequel il ne faut pas donner de subvention à une association à sa première année de création. L'année prochaine, cette

association peut prétendre à une subvention de fonctionnement et, le cas échéant, à des subventions de projets spécifiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 28 voix.

N'ont pas pris part au vote : 3 voix.

Décide de verser les subventions ci-jointes pour un total de 13 432 € (voir annexe jointe).

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

N° 5 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DE LA CARTE IMAGINE'R DES COLLEGIENS

Espérance NIARI La municipalité a la volonté de continuer à subventionner partiellement l'abonnement Imagine'R des collégiens.

Abdel YASSINE Il y a eu donc depuis 2017 une forme de désengagement de la ville, avec cette décision de ne plus financer les cartes Imagine'R pour tous les jeunes Floriacumois. Pourquoi la nouvelle majorité ne va-t-elle pas à l'encontre de cette décision prise en 2017 ? Je pense qu'il est nécessaire d'ouvrir cette aide à l'ensemble des jeunes Floriacumois. Avez-vous réalisé une projection pour calculer le montant de l'aide si elle bénéficiait à tous les jeunes Floriacumois ?

Olivier CORZANI Oui, l'enveloppe s'élèverait à 90 000 €, alors que le montant budgété pour 2018 2019 est 1 155 € pour 28 familles et 33 cartes.

Il faut également noter le désengagement du département pour la carte Imagine'R.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Verse aux familles 35 € par abonnement si le collégien n'est pas boursier et si le revenu fiscal du foyer n'excède pas 40 000 €,

Dit que les crédits sont inscrits au budget, chaque année.

N° 6 – REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Roger PERRET L'agglomération compte 21 communes et s'est dotée d'un règlement de collecte des déchets.

La ville de Fleury-Mérogis est restée en dehors de ce règlement, et il s'agit aujourd'hui de régulariser cette situation, pour que la ville pèse de façon suffisante dans son débat avec l'agglomération.

L'adoption du règlement nous permettra de régler un certain nombre de problèmes et d'incivilités, de réduire le coût de la collecte et d'envisager des solutions pour le futur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Cœur d'Essonne agglomération,

Dit que le règlement de collecte sera transcrit par arrêté municipal.

N° 7 – VŒU : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SOUMISES A LA REFLEXION DES ELUS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Propose la modification des articles suivants :

Collectes en porte à porte

- Article 5.2.2, périodes et fréquences de collectes, 1^{er} alinéa, Proposition : passer d'une collecte par semaine à deux collectes.

Collecte en points d'apport volontaire (PAV)

- Article 6.2.3, collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en point d'apport volontaire, 1^{er} alinéa, Proposition : passer d'une collecte par semaine à deux collectes.
- Article 6.3.2, maintenance et propreté des points d'apport volontaire dédiés aux ordures ménagères résiduelles et aux emballages et papiers,

Article 6.3.2. a, colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur le domaine public, paragraphe *À la charge de Cœur d'Essonne Agglomération*,

Proposition : passer d'une par an à quatre par an.

• Article 6.3.2. b, colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur le domaine privé, paragraphe *À la charge de Cœur d'Essonne Agglomération*,

Proposition : passer d'une par an à quatre par an.

La ville souhaite réaffirmer dans le cadre de ce vœu ses propositions et que celles-ci soient prises en compte lors du prochain règlement de collecte par Cœur d'Essonne agglomération.

N° 8 – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UNE ELUE DE LA VILLE DE FLEURY-MEROGIS

Olivier CORZANI Une élue a fait l'objet d'une agression physique et verbale le lundi 16 septembre 2019. Elle a porté plainte et sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Nadia LE GUERN donne lecture d'une déclaration.

Vous sollicitez la protection fonctionnelle pour une élue de la ville de Fleury-Mérogis. Il y a 15 jours, une altercation a eu lieu devant l'école Robert Desnos entre l'élue concernée et une parente d'élève. Cette altercation était-elle en rapport avec un dossier que traitait cette élue ou relève-t-elle d'un problème personnel ? Dans tous les cas, et comme nous l'avons déjà fait savoir, nous ne pouvons accepter de tels comportements et condamnons toute violence verbale ou physique.

Toutefois, il nous apparaît important de préciser qu'un élu de la République se doit, de par son statut, d'avoir un comportement et une attitude irréprochables.

Je ne pense pas que c'était le cas.

N'y a-t-il pas dans les propos et le comportement de cette élue des dérives régulières ? Fait-elle preuve d'exemplarité ?

Le comportement de votre élue est à l'image de vos méthodes de gouvernance. L'équité de traitement n'est pas une de vos qualités, il y a ceux qui sont avec vous, et puis les autres... que ce soit d'ailleurs au niveau des habitants qu'à celui des autres.

L'éthique d'un élu et primordiale, il se doit de montrer l'exemple et de ne pas se rabaisser à des comportements indécentes. Vous-même, monsieur le Maire, vous vous êtes rendu le jour même de l'incident sur place un tract à la main, alors même que vous n'aviez qu'une version des faits, celle de l'élue.

Olivier CORZANI En venant à ce conseil, je m'apprêtais à saluer l'esprit républicain dont Fleury avant tout, votre groupe, madame Le Guern, a fait preuve, puisqu'il fut le seul groupe de l'opposition à avoir dénoncé cette agression. Cependant, la déclaration que vous venez de lire vient remettre en cause la façon dont je pensais évoquer cette situation.

Je rappelle que le samedi 14 septembre, l'agresseur s'est exprimé dans les réseaux sociaux et a terminé ainsi sa diatribe contre l'élue en charge de l'enfance (nommément citée) : « Si rien n'est fait pour nos enfants, nous devons agir ! » L'enchaînement violent qui s'en est suivi dans les réseaux sociaux a abouti à l'agression du lundi 16 septembre.

Si cette agression avait visé n'importe quel autre élu de la majorité ou de l'opposition, j'aurais réagi de la même façon, je me serais déplacé avec mon écharpe pour dénoncer cet acte, et nous aurions proposé la protection fonctionnelle pour l'élu agressé.

Je précise que le procureur de la République, qui a entendu les deux parties, reconnaît, dans les éléments qu'il va transmettre au juge, le fait aggravant d'agression politique.

Par ailleurs, par les sous-entendus que vous posez dans votre déclaration, vous donnez indirectement raison à l'agresseur. Venant d'une élue de la République, cela me scandalise !

Nadia LE GUERN Il existe un différend personnel entre les deux parties.

Roger PERRET Votre déclaration ne m'étonne pas, madame Le Guern ; ce qui est grave, c'est qu'elle intervient dans un contexte général où de plus en plus d'élus sont agressés quand ils interviennent en leur qualité d'élus, et cela aboutit objectivement à défendre l'agresseur.

Abdel YASSINE Il aurait été indiqué d'explicitier les faits réels à l'attention du conseil municipal, parce qu'il est compliqué de se positionner.

Olivier CORZANI Les faits, je viens de les relater, et il ne saurait y avoir la moindre circonstance atténuante à une agression physique, même quand il existe un fond de conflit personnel entre les parties. Au-delà des élucubrations des réseaux sociaux, la police a constaté des blessures survenues à l'élue (une ITT de trois jours a été décidée par le médecin), et c'est la justice qui statuera sur l'affaire.

Claude BOUTIN Je voudrais d'abord signifier à M. Perret que notre groupe ne cautionne évidemment aucun type d'agression, qu'elle vise un élu ou un citoyen. J'aurais pour ma part souhaité que Mme Fuentes s'exprime et nous rappelle les faits.

Alice FUENTES Le conseil municipal n'est pas un tribunal, et l'affaire est entre les mains de la justice. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, je me suis fait agresser physiquement devant l'école, et les faits ont été reconnus devant la gendarmerie.

Abdel YASSINE Je voudrais savoir si, dans le cadre de cette protection fonctionnelle, vous avez demandé un devis à un avocat, car ce type d'affaires peut durer très longtemps, et les honoraires d'avocat peuvent devenir exorbitants pour la collectivité.

Olivier CORZANI Les frais pour la mairie peuvent être nuls si l'agresseur est reconnu coupable. Maintenant, quand bien même il y aurait des frais pour la mairie, nous sommes appelés à voter un principe et non un devis.

Abdel YASSINE Des protections fonctionnelles ont été votées par le passé, et les délibérations étaient toujours accompagnées d'un devis, c'est un gage de transparence que nous devons également observer aujourd'hui.

Olivier CORZANI L'avocat de Mme Fuentes sera celui de la ville, et c'est un nouveau cabinet qui a été choisi ; nous n'avons pour le moment aucun devis à vous soumettre, nous votons le principe.

Abdel YASSINE Notre groupe votera la délibération, car les élus et même les fonctionnaires ont droit à une protection fonctionnelle, surtout quand ils sont dans l'exercice de leur fonction. Cependant, je pense qu'il y a de la part de la population une attente sur la question scolaire, et cette violence qui s'exerce, que je condamne fermement, exprime également une exaspération sur des questions d'ordre politique.

Je mets cela en corollaire avec les manifestations des gilets jaunes qui se tiennent tous les samedis contre le gouvernement.

Contrairement à l'affirmation de M. Corzani, comprendre n'est pas justifier, et je considère que la compréhension et l'étude sociologique des faits est très importantes pour notre démocratie.

Olivier CORZANI Je suis d'accord avec vous, mais il y a plusieurs temps en politique. Il y a le temps de l'explication, mais aussi le temps de la justice, et les gens sont responsables de leurs actes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme Alice Fuentes n'ayant pas pris part au vote),

Accorde à Mme Alice Fuentes la protection fonctionnelle,

Décide la prise en charge des frais d'honoraires d'avocat auquel Mme Alice Fuentes pourra faire appel,

Autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en place de cette protection,

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**N° 9 – ÉVOLUTION DU BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES
qui induit une réactualisation des règlements de
fonctionnement des structures petite enfance : multi-accueil,
crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, micro crèche.**

Stéphane POULIN La commission d'action sociale de la Cnaf, a adopté, dans sa séance du 16 avril 2019, une évolution du barème des participations familiales.

Abdel YASSINE Je regrette que la Cnaf augmente les tarifs de participation familiale, car cela va encore rogner le pouvoir d'achat des familles floriacumoises.

Je conteste vivement que, de nouveau, l'État se défasse sur les collectivités territoriales et sur les habitants. Notre groupe ne votera pas cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 29 voix,

Contre : 1 voix,

N'a pas pris part au vote : 1 voix,

Autorise M. le Maire à signer les nouveaux barèmes de participation familiale,

Dit que le barème est applicable en accueil collectif et micro-crèche du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2022,

Dit que le taux de participation familiale par heure sera facturé comme suit (voir annexe).

N° 10 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 14-2019

Aide au fonctionnement –

Fonds « publics et territoires » – Fonds locaux

N° 11 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 15-2019

Aide au fonctionnement –

Fonds « publics et territoires » – Fonds locaux

N° 12 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 16-2018

Aide au fonctionnement –

Fonds « publics et territoires » – Fonds locaux

N° 13 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 42-2018

Aide au fonctionnement –

Fonds « publics et territoires » – Fonds locaux

Stéphane POULIN Ces quatre conventions définissent l'octroi d'une aide financière pour la réalisation d'actions au bénéfice des familles essonniennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer la présente convention, et à signer tout document qui en serait le préalable ou la conséquence.

Dit que la présente convention de financement est conclue jusqu'au 31/12/2021.

Le conseil municipal a voté les quatre délibérations en même temps.

N° 14 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 183/2019

Prestation de service unique – Bonus « mixité sociale » –

Bonus « inclusion handicap service : crèche familiale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer la présente convention, et à signer tout document qui en serait le préalable ou la conséquence,

Dit que la présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2023.

N° 15 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 184/2019

Prestation de service unique – Bonus « mixité sociale » –

Bonus « inclusion handicap service : crèche collective

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer la présente convention, et à signer tout document qui en serait le préalable ou la conséquence,

Dit que la présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2023.

N° 16 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 185/2019

Prestation de service unique – bonus « mixité sociale » -

Bonus « inclusion handicap service : halte-garderie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer la présente convention, et à signer tout document qui en serait le préalable ou la conséquence,

Dit que la présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2023.

**N° 17 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 186/2019
Prestation de service unique – bonus « mixité sociale » –
Bonus « inclusion handicap service : multi-accueil**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer la présente convention, et à signer tout document qui en serait le préalable ou la conséquence,

Dit que la présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2023.

**N° 18 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX MUNICIPAUX AU CEPFI**

Abdel YASSINE Quel est l'espace qui sera mis à disposition ? Est-ce le Chalet ?

Espérance NIARI Non, il s'agit d'une partie de l'espace Daquin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Dit que cette convention a pour objet de mettre à disposition du CEPFI une partie de locaux municipaux pour des temps d'activités,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif à compter de la date de sa signature et sera tacitement reconductible chaque année à la date anniversaire de sa signature,

Dit que la valorisation de ces locaux participe à la contribution financière de la ville de Fleury-Mérogis pour la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée exercée par le CEPFI.

**N° 19 – VŒU – PRIVATISATION D'AEROPORT DE PARIS (PARIS-ORLY,
PARIS-CHARLES DE GAULLE, PARIS-LE BOURGET) –
LA FRANCE N'EST PAS A VENDRE**

Olivier CORZANI En avril dernier, le gouvernement a acté la privatisation du groupe Aéroports de Paris-ADP. Pour contrecarrer ce projet jugé contraire aux intérêts de la Nation, 218 parlementaires de différentes sensibilités politiques ont activé la procédure de referendum d'initiative partagée comme le permet la Constitution.

Pour que ce dispositif constitutionnel ait réellement une chance d'aboutir à un referendum, il est nécessaire d'obtenir la signature de 4,7 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales.

Il est incompréhensible que l'État puisse vendre de tels actifs publics à des groupes privés, qui mettent en cause l'emploi et détériorent les conditions de travail et de l'environnement, voire à des puissances étrangères.

La gestion de nos frontières n'a pas à être déléguée à des entreprises soucieuses de s'enrichir plutôt que de servir l'intérêt général. Les aéroports de Paris-Orly, Roissy-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget constituent les premières portes d'entrée sur le territoire national. Ils revêtent, à ce titre, un caractère hautement stratégique.

Le gouvernement, par cette décision, reproduit à l'identique les erreurs commises lors de la privatisation des autoroutes. Il se précipite sans analyser les conséquences d'un tel choix politique.

Cela ne sera pas sans incidence sur le coût du transport aérien pour les usagers et sur la qualité du service rendu.

C'est une vision de court terme et purement idéologique qui l'emporte sur le bon sens. Il s'agit d'une aberration économique, puisque l'État se prive de 132 M€ de recettes par an.

La municipalité de Fleury-Mérogis apporte son soutien plein et entier à la bataille citoyenne contre la privatisation d'ADP.

Nous appelons les Floriacumois à signer et faire signer la pétition pour exiger la tenue d'un referendum. À cette fin, la ville a mis en place un dispositif d'accompagnement et d'information pour tous les habitants qui souhaitent signer la pétition à l'accueil de l'hôtel de ville.

Les Français doivent décider par eux-mêmes. Ne bradons pas les intérêts de la Nation.

Abdel YASSINE Notre groupe va évidemment voter cette délibération. J'aurais néanmoins souhaité qu'un paragraphe soit ajouté pour dénoncer l'absence totale d'information du gouvernement à propos du referendum.

Nadia LE GUERN Notre groupe va voter cette délibération. Nous souhaitons également que ces points y soient ajoutés : ce qu'il va advenir des emplois actuels après la privatisation ; prendre en compte l'augmentation prévue du trafic aérien ; insister sur la nécessaire continuité du couvre-feu, qui est remis en cause aujourd'hui.

Olivier CORZANI Ces ajouts seront intégrés dans la mouture finale du vœu.

Délibération

Le conseil municipal adopte le vœu à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

● **Olivier CORZANI** J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer. Une salariée de la ville est malheureusement décédée ce week-end. J'apporte mon soutien et celui de la majorité à sa famille et à ses proches

● **Anne-Sophie SERVELY** Nous avons obtenu la mention *Villes et villages fleuris* pour cette année, ce qui nous permettra l'an prochain de participer au concours pour obtenir une fleur pour la ville.

● **Abdel YASSINE** Notre groupe, sur recommandation des enseignants, propose la création d'un conseil municipal des enfants. Cet outil permettra de travailler avec les enfants sur la question de la citoyenneté et de les intéresser à la vie de la cité. Est-il possible que l'administration mène une étude sur les modalités d'organisation de cette proposition ?

Olivier CORZANI J'adhère à cette proposition, la simple réserve que je formule est que nous n'avons pas pour le moment de responsable du service enfance et que les services sont plutôt en manque d'organisation et ne sont pas capables dans l'immédiat d'assumer la mise en œuvre de ce dispositif.

Nous n'avons rien contre le principe général, mais nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui sur des délais.

● **Claude BOUTIN** Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des travaux du terrain synthétique ?

Yves GUETTARI Pour l'instant, les travaux se passent très bien, nous sommes dans les délais.

● **Nadia LE GUERN** En juillet dernier, un enfant a été oublié dans un bus dans le centre de loisirs. Que s'est-il passé réellement ?

Olivier CORZANI Ce qui s'est passé *réellement*, c'est qu'un enfant a été oublié dans le bus par une équipe d'animateurs. Il s'est retrouvé au dépôt, mais a été récupéré sain et sauf. Nous avons *réellement* pris cette situation au sérieux et diligenté une enquête interne au vu de laquelle nous avons décidé de sanctionner les animateurs qui avaient la responsabilité des enfants à ce moment précis. Nous avons également demandé à l'entreprise prestataire d'agir auprès de son chauffeur, car lui non plus n'a pas vérifié le bus avant de le quitter. Nous avons enfin établi une procédure avec les directeurs pour que ce genre d'accident ne survienne plus

Maintenant, la direction se trouve également dans la chaîne de responsabilité, et elle a sa part de responsabilité lorsqu'elle met des animateurs dans des conditions compliquées.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance

Yves GUETTARI

Le Maire

Olivier CORZANI